

## LA LOI AUTORISANT LA DÉLIVRANCE D'ARMES

**L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland):** Madame le Président, là où je veux en venir, peu importe quel ministre répond à la question, c'est qu'il ne revient pas aux ministères de décider si un employé du gouvernement doit avoir le droit de porter une arme. Il existe des lois très strictes à cet égard, tant au niveau provincial que fédéral. Je veux simplement savoir, et c'est pourquoi je m'adressais au ministre de la Justice, en vertu de quelle loi on accorde la permission de porter une arme à un inspecteur du ministère des Pêches.

**L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice):** Madame le Président, je devrai prendre cette question en note. J'ai invité mon collègue qui remplace le ministre des Pêches à répondre selon ses connaissances, car je n'étais pas au courant de cette question avant que le député ne la soulève. Je communiquerai au député l'information qu'il demande.

\* \* \*

## LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

## LES CONSÉQUENCES POUR LES TRAVAILLEURS—LE NOMBRE D'EMPLOIS PERDUS ET DE LICENCIEMENTS

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Hier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a affirmé dans un discours que les espoirs fabuleux que laisse entrevoir la haute technologie avaient engendré une crainte généralisée et une véritable panique au sujet de l'avenir de l'emploi. La semaine dernière, on apprenait grâce à une fuite que deux millions d'emplois du secteur manufacturier disparaîtraient probablement à cause du progrès technique. Le ministre voudrait-il nous dire si son ministère, de même que le ministère de l'Emploi, songent à réunir des représentants des gouvernements provinciaux, du gouvernement fédéral, des entreprises et des syndicats, pour examiner toute la question? Peut-il nous dire aussi comment on pourrait atténuer les effets que ces pertes d'emploi auraient sur les travailleurs en leur offrant des primes de départ plus équitables et en les recyclant?

**L'hon. Chas L. Caccia (ministre du Travail):** Madame le Président, je viens tout juste de terminer une série de consultations, qui ont commencé à la fin de février, avec les syndicats et les entreprises sur toute la question des transformations techniques. Le député se souvient peut-être que nous avons commandé une étude à ce sujet, et en novembre dernier, Margaret Fulton a publié un document intitulé «In the Chips», où elle fait certaines recommandations. Les consultations que j'ai menées faisaient suite à ces recommandations.

● (1150)

Enfin, puis-je aussi rappeler au député dont je comprends l'inquiétude, que le dernier budget propose de mettre sur pied un centre d'étude de la productivité et de la croissance de l'emploi pour tenter de mieux définir la gestion des transformations techniques? Et nous sommes heureux que le NPD nous ait soutenus à cet égard.

## Questions orales

## L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE CANADIEN DU TRAVAIL

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Madame le Président, je suis certain que le ministre sait déjà que les travailleurs et les syndicats ne considèrent pas une discussion d'ordre général comme étant une consultation surtout quand par la suite le gouvernement élabore une politique et propose une mesure qui ne tient pas compte de leurs avis. Cependant, j'ai une question précise à poser au ministre au sujet de ce problème. Le ministre serait-il disposé à modifier le Code du travail afin que les travailleurs qui ont perdu leur emploi par suite des progrès technologiques soient prévenus et qu'ils obtiennent officiellement le droit de négocier pour obtenir des compensations consécutives à l'introduction de ces changements?

**L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail):** Madame le Président, je m'étonne que le député oublie que cette disposition existe déjà dans le Code du travail et qu'elle a fait l'objet de discussion à maintes reprises. Pour ce qui est de la consultation, puis-je rappeler au député que le principal responsable du Syndicat des métallos a accepté il y a plusieurs mois de faire partie de la Commission McDonald. Cette décision illustre bien l'importance que les travailleurs accordent aux consultations et à la prise de décisions en commun.

\* \* \*

## LE PROGRAMME DE RELANCE DE L'AIDE À L'EMPLOI

## LES EMPLOIS PROMIS POUR AIDER LES RÉFUGIÉS

**M. Dan Heap (Spadina):** Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, j'adresse ma question au premier ministre suppléant. En octobre 1982, le gouvernement a mis fin à l'aide financière que recevaient au-delà de 400 hommes, femmes et enfants, à Montréal, qui aspirent au statut de réfugié politique. Depuis, ces personnes ont dû se contenter pour survivre d'un montant de \$180,000 consentis par le gouvernement québécois et des organisations non gouvernementales, et des \$50,000 que le gouvernement fédéral leur a versés en mars.

Comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a promis au mois de février de créer 200 emplois dans le cadre du programme RELAIS en vue d'aider ces personnes démunies et qu'il a réitéré sa promesse la semaine dernière en disant au comité du travail que ces emplois seraient créés dès cette semaine, le premier ministre suppléant peut-il nous dire pourquoi ils ne l'ont toujours pas été, quand ils le seront ou quand le gouvernement compte venir en aide à ces indigents?

**L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail):** Madame le Président, pour répondre au député en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je tiens à lui assurer que ce dernier sera saisi de la question et qu'il y répondra.